

L'ECO-CONCEPTION DES FILMS D'EMBALLAGE INDUSTRIEL



Dernière révision du document : juillet 2022

Les films d'emballage industriel sont bien souvent une nécessité pour le transport de marchandises. Une entreprise y est confrontée lors de la réception de ses matières premières, mais aussi lors de l'expédition de ses propres produits finis.

Chaque année, ce sont près de 70 000 tonnes de films d'emballage industriel qui aboutissent sur le marché belge, ce qui représente une part de 55 % du volume des emballages industriels en plastique. Rappelons que l'objectif de taux de recyclage de ces films à l'horizon 2030 est de 65 % (sources : Valipac et Denuo). À l'heure actuelle, la réglementation impose le tri des films d'emballage industriel à chaque entreprise qui en génère plus de 200 litres par semaine. Mais, même en dessous de ce seuil, leur tri est envisageable.

Si la majorité de ces films d'emballages sont constitués de polyéthylène basse densité (LDPE), il en existe cependant une grande diversité sur le marché : transparents, colorés, imprimés, voire même composés d'autres polymères que le LDPE. Et cela peut être un frein à leur recyclage optimal. En effet, lorsque les films sont colorés ou imprimés, souvent pour des raisons marketing, leur recyclage produit des plastiques grisâtres qui ont un nombre d'applications plus limitées. Dans le cas d'un autre polymère que le LDPE, la distinction entre les deux types de films (LDPE et autres) est compliquée et le mélange de deux matériaux aux propriétés chimiques différentes va à l'encontre de leur bonne recyclabilité.

FAIRE LE CHOIX DE L'ECO-CONCEPTION

Dans la pratique, il est tout à fait possible de faire des choix simples et judicieux afin d'optimiser le recyclage de ce matériau. Pour cela, il est important de privilégier des films composés uniquement de LDPE et comportant un minimum d'encre d'impression sur ceux-ci. Si une étiquette y est apposée, l'idéal est de privilégier une composition LDPE également pour celle-ci ou à défaut, de glisser simplement une feuille en papier entre le film et le produit.

Un choix cornélien s'impose aussi lorsqu'il est question de l'épaisseur du film à utiliser. Il est, d'une part, important d'étirer le film pour éviter le surplus d'utilisation de matière et, d'autre part, les films trop fins (inférieurs à 30 microns) ne sont pas recyclables via les processus actuels. Ainsi quelques réglages seront à réaliser sur les filmeuses automatiques afin de tenir compte de ces deux paramètres.



👍 ILS L'ONT FAIT !

>> ISOPROC - PCIM

Fabrication de cellulose

📍 Ciney

L'entreprise PCIM du groupe ISOPROC située à Achêne fabrique de la cellulose à partir de papiers journaux non lus ou invendus. L'emballage de la cellulose iQ3 est réalisé dans des sacs avec un minimum d'impression : il n'y a plus de logo, plus de slogan, plus de couleurs, mais seulement les informations légales indispensables. Grâce à la faible quantité d'encre figurant sur les emballages, ils peuvent donc être recyclés en plastique transparent. PCIM va encore plus loin, en récupérant ses emballages afin d'en fabriquer des nouveaux et ainsi fermer la boucle.

Plus de détails en vidéo : <https://environnement-entreprise.be/success-story/isoproc-pcim/>



Figure 1 : Cellulose iQ3 et son emballage



Figure 2 : Granulés de polyéthylène issus des sacs d'emballage

Document réalisé par :



Union Wallonne des Entreprises

Rue de Rodeuhaie 1 - B-1348 Louvain-la-Neuve

Tél : 010/47.19.43 - environnement@uwe.be

www.environnement-entreprise.be

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'Union Wallonne des Entreprises.

